



Fédération nationale
Association reconnue d'utilité publique



CHARTRE DE GÉNÉRATIONS MOUVEMENT - FÉDÉRATION NATIONALE POUR LA PROMOTION DES MARPA

PRÉAMBULE

Considérant que les MARPA constituent un concept d'habitat qui correspond aux attentes des personnes âgées fragilisées par l'âge car il propose un cadre de vie adapté à leurs besoins, Générations Mouvement – Fédération nationale s'engage à le faire connaître et à le promouvoir auprès des Fédérations départementales et auprès de ses adhérents.

RÔLE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE

La Fédération nationale s'engage :

- à **faire connaître le concept MARPA** et ses éventuelles évolutions auprès des Fédérations départementales en lien avec la Fédération nationale MARPA qui lui transmettra les éléments d'informations qu'elle jugera utiles ;
- à inciter les Fédérations départementales à **désigner un référent** membre de leur Conseil d'administration, interlocuteur privilégié des MSA pour les MARPA ;
- à proposer aux Fédérations départementales de **s'impliquer dans la promotion du concept** dans les départements et à contribuer aux actions d'animations en faveur des résidents.

RÔLE DES FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES

Les Fédérations départementales s'engagent dans toute la mesure du possible par l'intermédiaire du référent spécifique et par l'intermédiaire des clubs locaux :

- à **faire connaître le concept MARPA** et ses spécificités architecturales, le mode de vie proposé, dont la non médicalisation, le caractère non lucratif de la gestion, etc, auprès des instances locales où elles représentent les usagers en cas de projet concernant l'habitat des personnes âgées ;

... / ...

- à **s'impliquer dans les projets de réalisation d'une MARPA** en apportant leur connaissance des particularités des territoires concernés, en contribuant à l'enquête de faisabilité initiée par la MSA et en participant au groupe projet ;
- à proposer de **participer aux instances de gestion des MARPA** en fonctionnement, Conseil d'administration, Conseil de la vie sociale (CVS), etc ;
- à **ouvrir les clubs aux résidents des MARPA** pour maintenir du lien social en facilitant, si nécessaire, les transports ;
- à **proposer à deux résidents de participer aux actions d'animations** mises en place par les clubs :
 - ✓ action de promotion de la santé ;
 - ✓ repas, sorties spectacles et séjours de vacances.
- à **contribuer aux actions d'animation** mises en place au sein des MARPA.

Charte approuvée par le Conseil d'administration de Générations Mouvement - Fédération nationale le 18 septembre 2014.